



Paris, jeudi 21 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04347**Modifiant l'avis n° FR/2022/04319**

Pris en application :

Code des transports

Stationnement**SEINE - Bief de Champagne****Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 22/07/2022 de 08:00 à 14:00

- o Seine à l'amont de Paris (sur le Bief de Champagne/Seine)
entre les pk 71,800 et pk 71.900 - Rive droite

Commentaire :

Mesdame et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison de la livraison des passerelles du barrage, **le stationnement au quai d'attente AVAL de l'écluse de Varennes sera interdit**.

Une possible gêne du trafic fluvial pourra être observée en raison de la taille du convoi utilisé. le pilote du convoi assurera une veille permanente sur la VHF canal 10.

Mesdames et Messieurs les bateliers et suagers de la voie d'eau devront se conformer aux recommandations du pilote du convoi et de l'agent de la Direction Territoriale en poste.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

23/07/2022

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Hervé WILMORT